



Conseil communal de Servion

Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017

Président :	M. Philippe Chaubert	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Carlos Alves	
Ouverture de la séance :	20h00	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	50
	Quorum :	26
	Présents :	38
	Excusés :	11
	Absents :	1
	Assermenté en séance :	0
	Majorité de séance :	20
1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 30 octobre 2017	<p>En préambule, le président, M. Philippe Chaubert remercie le comité des fêtes et le groupe de la Place du Village qui ont organisé la fenêtrée de l'Avent et permis à chacun de se réchauffer le cœur et l'esprit dans la neige sur la Place des Deux Tilleuls.</p> <p>Il souhaite la bienvenue au public et en particulier aux jeunes ayant répondu présent à l'invitation d'assister à la séance du conseil communal, puis ouvre cette dernière séance de l'an par la lecture d'une partie du discours de M. Daniel Flotron, préfet, délivré lors de l'inauguration du Collège des Gollies de Servion et où il s'agit de la responsabilité des élus des législatifs.</p> <p>Toute décision prise doit l'être dans un climat de confiance, en dehors du cadre émotionnel et sans animosité envers l'un ou l'autre des protagonistes, que l'on soit parent, employé, élu communal, issu du cadre de l'enseignement ou de l'exécutif. Par analogie, le préfet relève que nous sommes tous potentiellement entraîneur de foot ou de hockey devant le petit écran, chacun possédant sa solution miracle. Toutefois, il rappelle que nous devons tous tirer à la même corde et soutenir nos élus des pouvoirs exécutifs qui se sont engagés pour exercer leurs charges avec conscience, diligence et fidélité.</p> <p>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p> <p>Le procès-verbal du 30 octobre 2017 est accepté à l'unanimité avec la correction de l'intitulé du point 1 dont la date était le 28 août 2017 et non le 26 juin.</p>	

<p>2. Communications du Bureau du conseil</p>	<p>Le président a reçu copie de deux courriers adressés à M. Michel George par le Service des communes et du logement dans lesquels la Cheffe de service, Mme Corinne Martin, indique à M. M. George qu'elle considère <i>sans fondement</i> la plainte qu'il a déposée contre le Président du Conseil communal de Servion. En effet, elle confirme que, dans les limites du règlement communal, le président dispose d'une certaine marge de manœuvre dans le déroulement des séances du Conseil communal. Par conséquent, ce n'est pas du ressort de M. M. George de critiquer le fonctionnement du Conseil communal. Seuls les conseillers sont habilités à le faire et, jusqu'à ce jour, rien n'indique que les séances ne se déroulent pas conformément à ce que prévoit la loi. Le président étant en droit de procéder ainsi, la cheffe de service informe M. M. George qu'elle considère cette affaire comme réglée.</p> <p>De plus, Mme C. Martin informe M. M. George que si sa lettre n'a pas été lue au conseil, une copie en a été mise à la disposition de chaque conseiller qui a pu en prendre connaissance et l'étudier à loisir. Ainsi la cheffe de service espère que les entretiens et échange de courriers qui ont suivis auront permis à M. M. George de mettre un terme à ses doléances.</p>
<p>3. Préavis n° 11/2017 – Réfection de la route RC 637d avec renforcement de la chaussée, renouvellement de la couche de roulement et marquage sur le tronçon situé dans le village de Les Cullayes</p>	<p>M. Claudio Merlino, rapporteur pour la commission ad hoc souligne la dégradation de la route due au passage de poids lourds des transports publics. La commission estime nécessaire de remettre en état la route pour un montant de Fr 976'000.- et de ne pas se contenter de renouveler la couche de roulement sur une structure de base peu stable et de devoir recommencer dans quelques années. M. Eric Dammköhler, rapporteur pour la commission des finances, questionne l'utilisation de l'argent du contribuable. En effet, en l'espace de deux ans, deux analyses effectuées par le laboratoire Infralab ont rendu des résultats contradictoires. La première jugeait la structure en place suffisamment dimensionnée pour le trafic futur, la seconde requiert des travaux de renforcement de la chaussée pour un montant supplémentaire de près de 70% de la dépense initiale. La commission estime que la municipalité a été trompée. Les deux rapports, qui ont coûté Fr 16'000.-, n'ont rien apporté. La commission s'inquiète du bon déroulement de la suite de ce chantier et demande plus de rigueur dans la gestion quand plusieurs partenaires sont engagés en parallèle. Cependant, elle salue la volonté de la municipalité de vouloir amener ce sujet délicat à la connaissance du conseil. Toutefois, la commission demande à la municipalité de présenter dorénavant au conseil des soumissions rentrées et non des devis estimatifs.</p> <p>M. Denys Kaba souhaite un commentaire de la municipalité concernant l'avis des deux commissions.</p> <p>Le syndic, M. Cédric Matthey, explique qu'en 2014, lorsque l'entreprise Infralab, nouvellement installée à Servion, a procédé à l'analyse de la route, la situation routière était très différente de l'actuelle. De plus, la commune pouvait profiter de subsides cantonaux. La pose d'un simple tapis suffisait pour le trafic léger de l'époque. Il rappelle qu'il n'y avait pas de service de transport public. Aujourd'hui, l'état du goudron ne supporte plus ce passage fréquent des véhicules lourds. Par exemple, un 2 essieux vaut une charge de 18 tonnes, dont 13 tonnes sur l'essieu arrière et un 3 essieux, une charge maximum de 28 tonnes, l'équivalent de 12 à 15'000 véhicules légers.</p>

	<p>M. Jérôme Berger aimerait savoir si Infralab a été informé de l'évolution future du trafic public et du changement de l'état de la circulation. Le syndic admet que ce point a été négligé, de part et d'autre. Chaque partie a agit dans un sens de l'économie logique de l'époque. Cependant, le syndic souligne que, à part l'étude supplémentaire de Infralab qui a couté Fr 5'000.-, il n'y a pas eu de travaux effectués à double.</p> <p>La parole n'étant plus demandée, le rapport de la commission ad hoc est accepté avec une abstention.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est également accepté avec une abstention.</p> <p>Le préavis municipal est accepté avec une abstention.</p>
<p>4. Préavis n° 12/2017 – Budget 2018</p>	<p>M. E. Dammköhler donne lecture du rapport de la commission des finances.</p> <p>Personne ne demande la parole et en l'absence de question adressée à la boursière, Mme Patricia Dutoit, le président remarque que c'est une indication du sérieux d'un travail bien effectué.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.</p>
<p>5. Préavis n° 13/2017 – Fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ à Fr. 65'000'000.00 et modification de l'article 13, ch. 10, des statuts de l'ASIJ</p>	<p>Le président avertit qu'il s'agit de voter deux préavis : le 13/2017 et 14/2017 qui sont totalement indépendants l'un de l'autre. Il est possible d'accepter ou de refuser l'un ou l'autre. M. Ph. Chaubert demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret.</p> <p>M. J. Berger, rapporteur de la commission ad hoc, rappelle que l'augmentation de la dette doit servir à payer la construction de nouveaux collèges, dont les Gollies à Servion fait partie. Il prévient que dans le pire des cas, le plafond obtenu pourrait ne pas être suffisant. Cependant, sans modification du projet prévu, les coûts pourraient s'avérer plus bas. Sur le total de Fr 65'000'000, Servion devrait prendre en charge un montant annuel de Fr 230'000 durant 30 ans qui pourrait résulter en une augmentation d'impôts de trois pour cent.</p> <p>M. E. Dammköhler, rapporteur pour la commission des finances, souligne que l'augmentation est bien détaillée et décrite dans le préavis. Pour que le plafond d'endettement puisse être augmenté de Fr 40'000'000 à Fr 65'000'000, le préavis doit être accepté par huit communes sur les dix appelés à voter. La commission estime l'augmentation du taux d'imposition pour financer les investissements de l'ASIJ à 3%.</p> <p>M. D. Kaba demande plus de précision par rapport aux aménagements externes mentionnés dans le rapport de la commission ad hoc.</p> <p>Le rapport de la commission ad hoc est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis municipal est accepté à l'unanimité avec deux abstentions.</p> <p>Le président remercie le conseil de sa détermination.</p>

<p>6. Préavis n° 14/2017 – Modification des articles 24, 25, et 26 des statuts de l’ASIJ et intégration des avenants avalisés par le Conseil d’Etat en date du 30.10.2013 et du 26.04.2017</p>	<p>Mme Caroline Gay, rapportant pour la commission ad hoc, souligne l’importance de disposer de personnes expérimentées en nommant les commissions des finances et de gestion pour toute la législation, c’est-à-dire une durée de cinq ans, plutôt que de renouveler le plus ancien membre chaque année comme cela se fait actuellement.</p> <p>Les modifications proposées étant de la compétence de l’ASIJ, elles auraient pu être soumises à l’assemblée des délégués de l’ASIJ. Toutefois, il a été laissé au conseil communal de chaque commune membre d’accepter ou refuser ledit préavis.</p> <p>Les membres de la commission ad hoc ayant interprété différemment les modifications présentées, un membre propose d’accepter le préavis et deux de le refuser. Par conséquent, puisqu’il s’agit de l’interprétation de la formulation « si possible » dans la clause concernant la nomination de la commission des finances et de la commission de gestion, et non du fond du préavis, la commission propose de renvoyer la modification des statuts à l’ASIJ pour que les articles soient discutés et modifiés, puis votés par le conseil intercommunal, afin de limiter le risque d’interprétation.</p> <p>Le président précise qu’il n’y a que deux possibilité : accepter ou refuser le préavis. Si les statuts sont refusés par le conseil, de nouvelles modifications pourront être votées au sein de l’ASIJ sans avoir à les présenter aux conseils communaux membres. La seule incidence concerne les délais.</p> <p>Procédant au vote, 27 conseillers votent pour la décision de la commission ad hoc de rejeter les statuts, 3 refusent le rapport de la commission, acceptant ainsi les statuts. Il y a 7 abstentions.</p> <p>Le préavis municipal est accepté par 7 voix. Il y a 26 rejets et 4 abstentions. Le préavis sera renvoyé par la municipalité à l’ASIJ pour modification.</p>
<p>7. Informations des délégations aux associations intercommunales</p>	<p>M. Jean Gaumann donne quelques informations concernant l’Association intercommunale de la distribution de l’eau de Servion, Ferlens et Essertes qui s’est réunie sous la présidence de M. Bernard Burri le 6 décembre 2017. Les compteurs d’eau chez les particuliers sont en train d’être changés avec, comme conséquence, que le fontainier n’aura plus besoin d’aller sonner chez les gens pour faire les relevés.</p> <p>Les trois communes ont accepté les nouveaux statuts. La principale modification concerne le nombre de délégués. Le village de Ferlens fait partie de la nouvelle commune de Jorat Mézières dont les deux autres villages ne bénéficient pas de l’eau potable de l’AIESFE.</p> <p>M. B. Burri confirme que les statuts entrent en vigueur au 1er juin 2018. Par conséquent, les communes devront proposer les nouveaux délégués pour cette date.</p>
<p>8. Communications de la Municipalité</p>	<p>Téléréseau – M. Christophe Chaillet, municipal, annonce des coupures de la télévision CityCable durant la nuit du 11 au 12 décembre.</p> <p>Instruction publique – M. Yves Boand, municipal, entend les souhaits de prudence en ce qui concerne les investissements de l’ASIJ.</p>

	<p>Routes – À cause du froid, le parking au centre du village de Servion ne pourra être terminé avant le mois d'avril quand les usines d'enrobé seront à nouveau ouvertes.</p> <p>Affaires sociales – Concernant le Centre Social Régional (CSR), il y a une augmentation du budget de Fr 451'500.- dont la différence sera à prélever sur le fonds de réserve et non pas à charge de la commune pour 2018.</p> <p>Le municipal fournit des chiffres en termes du nombre de dossier traités et les assurances sociales par habitant. En 2017, sur les 618 dossiers qui sont financés par mois, les assurances sociales se montent à l'équivalent de Fr 15,90 par habitant, une augmentation de Fr 1,45.</p> <p>Concernant l'APERO et la petite enfance, le budget se monte à plus de Fr 10 million, une augmentation de Fr 1'400'000, principalement due aux classes d'accueil ainsi que de l'aide au démarrage d'une nouvelle structure. La structure emploie 250 personnes y compris celles à temps partiel. Le coût journalier en garderie est de Fr 126.- plus les frais des repas, dont 66% à la charge des parents. Etant donné que la moyenne cantonale est de 55%, M. Y. Boand avertit qu'il faudrait prévoir une augmentation des frais à l'avenir afin d'adapter les tarifs.</p> <p>Administration générale</p> <p>Le syndic indique que le compte servant à payer les garanties de fin d'année et les charges des treizièmes salaires pour le personnel à charge de l'APERO a été dissout.</p> <p>Concernant le collecteur Praz du Perey, le chantier est terminé. Les travaux, estimés à Fr 930'000.-, ont coûté Fr 750'000.-. Le syndic remercie M. Daniel Weisser dont l'entreprise a conduit les travaux.</p> <p>Parmi les jeunes ayant atteint leur majorité en 2017, deux seuls sont présents sur les 26 invités. Cinq se sont excusés. Aux deux présents, le syndic livre un discours où il parle de l'exercice des droits civils, la possibilité d'être mis en poursuite, mais également de se marier ; l'âge de la majorité où on est seul responsable. En offrant un petit cadeau à MM. Loic Dutoit et Samuel Cusin, il leur souhaite la bienvenue dans le monde des adultes.</p> <p>Après plus de 34 ans d'envois de « factures pour une histoire d'impôts fonciers ; de taxe d'épuration, ou de taxe poubelle », le syndic annonce le départ à la retraite de sa <i>chère Anne-Marie – nous te regrettons déjà</i>. Il lui souhaite de profiter de sa famille, de visiter le maximum de musées, de penser à elle et de profiter de la vie. Avec émotion et son sourire habituel, elle remercie ses collègues.</p>
<p>9. Propositions individuelles et divers</p>	<p>La soif tenaillant les participants, il n'y a pas de propositions individuelles. Le président profite de remercier ses collègues du bureau, la municipalité, les employés communaux, la secrétaire communale, les membres du greffe, ainsi que les conseillers communaux pour leur agréable collaboration au cours de l'année écoulée et il souhaite à tous et toutes de belles fêtes de fin d'année..</p>
<p>Clôture de la séance :</p>	<p>La séance est levée à 21h15. Prochaine séance : 26 mars 2018.</p>